



Le Mans le 23 mai 2012

Monsieur Dominique Chaperon  
secrétaire départemental du SNUipp-FSU  
Madame Nadège Bourdais  
secrétaire départementale du SE-UNSA

à

Monsieur Vincent Peillon,  
Ministre de l'Education Nationale,

Monsieur Gérald Chaix,  
Recteur de l'académie des Pays de la Loire

Objet : mouvement des personnels RASED

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,  
Monsieur le Recteur de l'académie des Pays de la Loire,

C'est une démarche inhabituelle et singulière qui nous conduit, comme délégué-es du personnel, à nous adresser à vous. En effet, au-delà des conséquences catastrophiques provoquées par les retraits d'emplois dans notre département, ce sont les principes mêmes du droit et du respect du paritarisme qui sont mis en cause par les choix discrétionnaires du Directeur académique de la Sarthe. En cours de mouvement, il se permet de modifier l'organisation des postes (et des missions afférentes), de déroger aux règles relatives à la nomination des personnels, pour éviter d'avoir à assumer les conséquences de ses choix.

Nous tenons notamment, à attirer votre attention sur la situation des RASED et la manière dont le Directeur académique entend gérer une crise qu'il a lui-même créée.

En janvier dernier, sans avoir consulté ni les personnels, ni leurs représentant-es, ce dernier a annoncé la fermeture des 52 postes E du département et la création de 48 postes ME/PE sédentarisés (mi-temps E, mi-temps classe) ainsi que la ré-ouverture de 10 postes E entiers mais rattachés à une circonscription et non plus à



une antenne RASED. Ce projet, qui consiste à combiner deux fonctions antinomiques : enseignant-e spécialisé-e titulaire d'un CAPA-SH option E / enseignant-e en charge d'une classe, n'est mis en place, à notre connaissance dans aucun département en dehors de la Sarthe. L'ensemble de la communauté éducative, les personnels des RASED, les organisations syndicales, les associations professionnelles AME, AREN, la fédération de parents d'élèves, les élu-es, ont alerté le DASEN par différents moyens : audiences, occupation de l'inspection académique, pétitions, grèves, manifestations, groupe de travail... Au-delà de la récupération de 18 ETP, ce dispositif compromet le fonctionnement des RASED dans leur essence même et par conséquent la prise en charge de la difficulté scolaire dans notre département :

- Que deviennent les antennes RASED amputées de leurs personnels spécialisés E ? Tout l'intérêt du réseau d'aide repose en effet sur le trio E-G-psy. La complémentarité dans la tridimensionalité, afin d'apporter à l'élève, en fonction des caractéristiques qu'il présente, l'aide spécialisé-e et spécifique qui correspond à ses besoins.
- L'enseignant-e spécialisé-e dans l'aide à dominante pédagogique (E), au même titre que l'enseignant-e spécialisé à dominante ré-éducative (G) ou que la/le psychologue, a un statut particulier, dans l'école, auprès des élèves, de leurs parents, des collègues. Il ne peut à la fois exercer des missions d'enseignement en ayant la responsabilité d'un groupe classe et être dans une posture distanciée dans son école, ou même dans l'école voisine.

Malgré les réticences que la communauté éducative dans son entier a manifestées, le DASEN s'est montré inflexible et a créé 48 postes de ME/PE. A la veille de la CAPD qui se tiendra le 24 mai et au vu des documents préparatoires qui leur ont été transmis, les délégué-es du personnels ont constaté que 16 de ces postes resteraient vacants à l'issue de la première phase du mouvement, tandis que l'ensemble des enseignant-es spécialisé-es titulaires du CAPA-SH option E seraient nommés. Il est à noter que 9 d'entre eux reprendraient par défaut, une classe à plein temps. De plus 5 postes G, suite à des départs en retraite, resteraient vacants alors que le DASEN n'a pas ouvert la possibilité de partir en formation CAPA-SH pour la deuxième année consécutive. Les conséquences risquent donc d'être désastreuses pour la prise en charge de la difficulté scolaire, notamment en cycle 2. Nos collègues constatent d'ores et déjà que dans les secteurs où les RASED ont déjà été fortement malmenés, il y a une augmentation des propositions de maintiens en CP : en effet, en l'absence de prise en charge dans le cadre de la prévention et/ou de suivi spécialisé, les enseignant-es préconisent à nouveau le recours au maintien, alors que toutes les études montrent l'inefficacité de ce type de solution.

Parallèlement, des collègues (futurs ME/PE) nous ont alertés sur diverses sollicitations qu'ils ou elles ont reçues, de la part d'inspectrices et inspecteurs de circonscription, leur proposant d'exercer sur des postes E entiers, reconstitués par le biais d'échanges de services et en dehors du cadre réglementaire du mouvement des personnels. Ces IEN proposent également à des enseignant-es sans formation CAPA-SH d'occuper des postes de ME/PE vacants, là encore dans l'opacité la plus totale.

Il va sans dire que la délégation du personnel ne peut cautionner ces démarches pour deux raisons essentielles : en dehors des opérations de carte scolaire et d'un mouvement transparent, une partie des enseignant-es spécialisé-es est écartée

d'emblée de ces postes E reconstitués ; en se privant des personnels titulaires du CAPA-SH et donc formés à cet effet, le dispositif ne permet pas de répondre efficacement aux besoins des élèves en difficulté.

Réunis en groupe de travail préparatoire au mouvement, mardi 22 mai, nous avons interpellé le DASEN en exigeant, dans le respect des règles du mouvement, de nommer des personnels spécialisé-es sur des missions d'enseignant-es spécialisé-es et de prévoir le cas échéant, les départs en formation CAPA-SH pour pourvoir l'ensemble des postes sans recourir à des faisant fonction. Une délégation des membres du collectif de RASED a été reçue par le Secrétaire général de l'inspection académique ce mercredi 23 mai. Le refus d'annuler le dispositif ME/PE et le recours à des personnes non spécialisées pour occuper ces postes, ont été de nouveau confirmés alors que des solutions conformes au droit sont envisageables.

Attachés à la réussite des élèves, à la lutte contre la difficulté scolaire d'une part, à un traitement équitable des fonctionnaires dans le respect des règles qui s'appliquent à toutes et à tous, nous considérons Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, qu'il est de notre devoir de vous alerter sur ce qui nous apparaît relever d'une mauvaise gestion du service public d'éducation, dans notre département. Nous requérons votre arbitrage dans le différend qui oppose aujourd'hui le DASEN et les personnels des RASED.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les secrétaires départementaux,  
délégués du personnel du SNUipp-FSU et de l'UNSA

Dominique Chaperon



Nadège Bourdais

